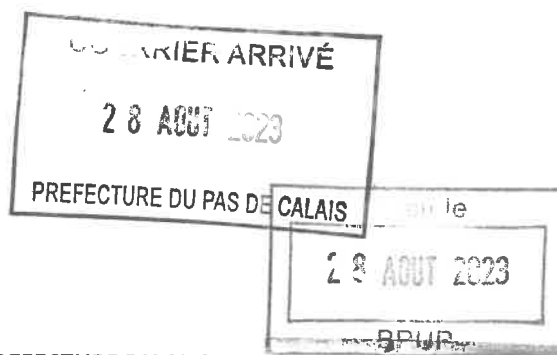


NOYELLE Régis
LEMAIRE Anne
2A rue d'en haut
62560 THIEMBRONNE
Tel 03 21 12 15 06



PREFECTURE DU PDC

Direction de Coordination Politiques et Publique
et de l'appui territorial

Bureau des installations classées de l'utilité

Publique et de l'environnement

62000 ARRAS

Objet : CONSULTATION DU PUBLIC
GES 185563
SAS BIOGAZ DU HAUT PAYS

Thiembroune, le 25 août 2023

Thiembroune

PJ : courrier à la Mairie du 15/8/22

Madame, Monsieur le Préfet,

Nous faisons suite à la consultation publique mentionnée en objet en vue de l'augmentation de l'activité de la méthanisation située à Thiembroune.

Ce complexe est installé depuis plusieurs années et a vu son enceinte s'agrandir progressivement au détriment des riverains et de la population avoisinante.

Généralant de nombreux impacts sur notre vie quotidienne (nuisances olfactives, sonores –tout particulièrement la nuit- Nous avons installé un sonomètre sur notre téléphone et nous mesurons régulièrement, lorsque le vent s'y prête (c'est-à-dire très souvent) 25 à 30 Db à l'intérieur de notre habitation, surtout dans la chambre à l'étage, et environ 36 db sur notre terrasse à l'extérieur.

Nous avons, à plusieurs reprises ces dernières années, eu des échanges avec le(s) propriétaire(s) à ce sujet. Lors d'un précédent échange (au sortir du confinement), Mr Gauthier PRUVOST nous avait assuré que le site ne ferait pas l'objet d'agrandissement et qu'il ne fallait pas nous inquiéter à ce sujet. Il nous avait assuré d'une baisse des **nuisances sonores** dans les mois à venir, grâce à l'installation d'un séchoir qui allait, dixit, absorber une partie des bruits. Cela ne semble pas avoir été d'une grande réussite car nous sommes toujours autant dérangés que par le passé lorsque le vent est dans le sens Méthaniseur > rue d'en haut (endormissement impossible sans boules-quiès).

Il nous avait affirmé qu'il ferait fonctionner le séchoir afin de réduire les bruits mais nous avons constaté postérieurement que ce dernier ne fonctionnait que lorsqu'il y avait de la matière et non pas continuellement, comme il nous l'avait annoncé. Qui plus est, il nous assure respecter la réglementation en vigueur. Nous constatons, sur le document visible en mairie, que la précédente mesure de bruit faite en 2019 semble avoir été effectuée sur le site et sur la D132 (point 4 et 5 sur le plan). Notre rue (rue d'en Haut) ne semble pas répertoriée dans ce rapport. Il est inscrit que la prochaine mesure de bruit doit être faite début 2023. Notre souci du bruit dans notre maison étant connu de tous, cette mesure a-t-elle été enfin faite dans notre rue ? La D132 est forcément moins impactée car elle est dans un fond. Nous sommes en plein dans le couloir venteux du méthaniseur. Nous absorbons donc tous les bruits.

Cette rue comporte 3 maisons. Serions-nous dans ce cas, du fait d'un nombre limité de maisons, un dommage collatéral qu'il faille négliger ? Le bruit est toutefois remarqué par les habitants de la rue du Loquin, proche de la nôtre.

Le bruit de l'installation dans la journée ne nous dérange pas plus que ça, celle-ci se confondant avec le bruit ambiant. Par contre, l'inconfort que nous vivons à l'intérieur est réel. Nous vous assurons que 29 Db dans une chambre à 23h ou 31 Db à la même heure ne change strictement rien à un sommeil chaotique. Les décideurs de cette réglementation devraient subir ce que nous vivons pour s'en rendre compte. Qui plus est, nous ne comprenons pas que l'émergence entre la nuit et le jour soit si minime (4 contre 5 le jour). Ce qui laisse penser que le site ne ferait quasiment aucun bruit !

NOUS VOUDRIONS QU'UNE MESURE DE BRUIT SOIT FAITE DANS NOTRE

HABITATION –pas devant notre barrière- lorsque la méthanisation fonctionne normalement (et pas au ralenti pour limiter les nuisances ce jour-là) et que le vent s'y prête. Ce vent qui semble n'être présent que de novembre à février d'après l'enquête ! Depuis quelques années, il souffle presque toute l'année ! En fin de compte, nous n'avons pas beaucoup de répit.

Quelle fut donc notre surprise quand nous avons pris connaissance de l'affichage en mairie d'une demande d'augmentation d'activité et d'épandage !

L'installation ne nous avait pas totalement effrayé au commencement de l'activité, car Mr Dominique PRUVOST, lors d'une visite du site, nous avait garanti qu'il y aurait très peu de nuisances. Nous en sommes loin, très, très, loin...

Les nuisances mises à part, il y a également une perte financière sur notre patrimoine immobilier. Il suffit de constater les mises en vente d'habitations, les baisses de prix successives sur de longs mois, sans pour autant déclencher la vente.

Vous viendriez habiter à 200 m à vol d'oiseau d'un tel site ? Bien évidemment que non.

Nous nous permettons donc de vous sensibiliser (tout comme nous l'avions fait en 2022 auprès de Monsieur Le Maire Didier Dewamin) pour prendre en compte tous ces facteurs de nuisances, cet inconfort de vie pour tout un village où il faisait bon vivre il y a encore une dizaine d'année. A l'époque, le désagrément portait essentiellement sur les odeurs immondes dans tout le village ; pour le bruit, Mr PRUVOST nous ayant dit qu'il pouvait –non pas régler le problème- mais l'atténuer grâce au séchoir. Ce fût le contraire, les odeurs sont moins agressives depuis début 2023 mais le bruit persiste. Nous espérons que l'amélioration au niveau olfactif depuis quelques mois perdure et que ce n'est pas juste pour endormir la population pendant l'enquête publique.

Nous avons conscience, que dorénavant, nous devons faire notre vie avec ce site, nous n'avons pas le choix, mais nous pouvons aussi dire **STOP**, nous avons assez donné.

Notre inquiétude porte essentiellement sur des **odeurs** encore plus pestilentielles et plus nombreuses s'il y avait davantage de production, tout particulièrement avec les nouveaux entrants qui seraient autorisés –**matières de type C3**, partie d'animaux considérés comme impropre à la consommation humaine ; matières stercoraires etc...- **matières à hygiéniser** - ; sur plus de bruit très certainement, car, qui dit plus d'entrants, dit plus de production donc plus de bruit de moteur. La **nouvelle torchère** plus puissante va-t-elle être **une nuisance de plus dans la nuit** ? Car elle fonctionnera certainement, les moteurs étant parfois en panne. Et que dire de « nos terres et nos nappes phréatiques » ! Jusqu'à quand pourrons-nous les « nourrir » ainsi par des épandages à répétition ?

Nous sommes aussi inquiets pour les **routes**. Qui va en payer la réfection ?

Nous, les habitants ? Et quel retour pour la collectivité, hormis des nuisances et une dévalorisation de nos biens ? Et la **dangerosité** en plus, sur des **routes inadaptées à des passages de gros engins**, à vive allure. Notre village n'est pas reconnu pour avoir une vitesse limitée et respectée. Nous n'avons pas de trottoirs, les routes ne sont pas larges et nous avons beaucoup d'enfants qui font du vélo, des campeurs qui se promènent. Une partie des routes de notre village est limitée à 70 !! et oui, 70 km/h, au cœur des habitations, avec en plus un va et vient constant de quads, voitures et autres motos qui prennent nos routes comme étant un circuit de vitesse ! En plus, les engins qui desservent la méthanisation ne sont pas réputés pour aller à vitesse modérée, ce qui pourrait permettre de limiter les nuisances, en plus de la dangerosité.

Et notre santé ? Est-ce que quelqu'un est à même aujourd'hui, de nous certifier que notre santé ne sera pas impactée dans les années à venir. Il est avancé dans le projet la **perte d'azote ammoniacal** par volatisation. Ces rejets seront-ils dans quelques années comparés à l'amiante, qui elle aussi, il y a quelques dizaines d'années, était considérée inoffensive ! Avons-nous suffisamment de recul pour certifier que notre santé ne sera pas impactée ? Même si la quantité est restreinte, elle reste malgré tout inhalée chaque jour.

Nous en appelons à votre civisme Monsieur le Préfet. Aidez-nous à subir notre habitat à Thiembronne, sans pour autant qu'il ne soit encore plus dégradé qu'il ne l'est déjà. C'est tout ce que nous vous demandons, et nous espérons vivement que vous tiendrez compte de nos peurs, de nos souhaits, à nous, habitants de Thiembronne et des alentours. Car oui, il n'y a pas que notre village qui est concerné, il faut compter aussi sur tous les villages qui subissent ces épandages. Nous pouvons vous assurer, pour le vivre tous les jours, que c'est loin d'être agréable. Nous vous joignons le courrier de 2022 que nous avons adressé à Mr Le Maire, afin que vous puissiez avoir tous les éléments en mains.

Il est coutumier d'entendre des habitants de longue date, dire qu'ils vont quitter leur village. Que deviendront nos écoles, et nos enfants si notre village est déserté ? Notre village semble résigné. En effet, suite à l'ouverture de cette enquête publique, bon nombre d'habitants se disent choqués par ce site, qui semble ne jamais vouloir se limiter. Nous ne sommes pas une zone industrielle ! Mais toujours la même ritournelle « ah que pouvons-nous faire ? De toute façon, l'enquête est une formalité ! C'est déjà décidé » ; ou encore « nous n'avons qu'à subir » !!

Biogaz demande également une suppression de l'arrêté limitant à **150 kms l'origine des déchets**. On nous « vend » la méthanisation comme un projet écologique. **Quelle empreinte carbone** si la limite est étendue à plus de 150 kms ? Il souhaite également que le rapport annuel transmis à la préfecture et à la mairie soit supprimé. Il n'y aurait donc plus aucune transparence sur l'activité de ce site, du moins au niveau communal ?

THIEMBRONNE serait- il en train de devenir une zone industrielle et non plus un petit village d'à peine 900 habitants ? Devons-nous tout accepter sous prétexte qu'il faille trouver des solutions pour l'avenir ? N'y a-t-il donc aucun compromis ?

Par avance, nous vous remercions Monsieur Le Préfet, du temps que vous aurez pris pour lire notre courrier (un peu long certes mais représentatif de ce que nous ressentons) et espérons qu'il sera pris en compte pour ne plus accepter que ce site de méthanisation puisse s'agrandir et générer encore plus d'inconfort et de désagréments pour les habitants, qui n'ont malheureusement pas fait le choix d'habiter près de ce site, celui-ci s'ayant implanté après. Dommage que les décideurs de ce projet, n'aient pas demandé une implantation plus éloignée du village, cela aurait été un bon compromis pour tout le monde. Mais il n'est pas trop tard pour entendre notre voix.

Nous espérons pouvoir retrouver une certaine quiétude dans notre vie sans pour autant nous dire que toutes les décisions sont déjà actées et toujours en faveur de la méthanisation.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, nos sincères salutations.

NOYELLE Régis

LEMAIRE Anne



NOYELLE Régis

LEMAIRE Anne

2A rue d'en haut

62560 THIEMBRONNE

Tel 03 21 12 15 06

MAIRIE DE THIEMBRONNE

A l'attention de Monsieur DEWAMIN

62560 THIEMBRONNE

Objet : réclamation nuisances

Thiembronne, le 15 août 2022

METHANISATION

Monsieur le Maire,

Nous nous permettons de vous solliciter car nous avons un souci en tant que riverains d'une unité de méthanisation à Thiembronne dont le gérant est Monsieur Gauthier PRUVOST.

Ce complexe est installé depuis plusieurs années (2017 ?) et nous ne cessons depuis, de remonter au gérant les nuisances olfactives et sonores.

Lorsque le vent n'est pas au Nord, notre quotidien est rythmé par le fait que nous ne pouvons plus rester dehors pour travailler, se reposer ou déjeuner sur une terrasse. L'accrochage du linge à l'extérieur est banni car sinon, nous sommes contraints de le relaver car il est imprégné d'une odeur de lisier ou de déchets divers. En pleine pandémie, il nous était conseillé de ventiler la maison, ce que nous faisons, mais aux prix d'une odeur pendant plusieurs jours, dans l'attente que le vent tourne, ce qui nous permettait de nouveau d'aérer afin d'avoir un intérieur un peu plus sain !

Nous avons également dorénavant un budget « boule quies », car sans elles, il est impossible d'avoir le calme nécessaire à l'endormissement. Ce bruit peut être toléré la journée (couvert par les autres bruits de la journée) mais la nuit, c'est insupportable.

Nous échangeons régulièrement avec d'autres riverains, qui se disent excédés par les nuisances, mais se résignent, car disent-ils « que pouvons-nous faire ? Nous n'avons aucun recours ! »

.../... 1/3

.../...

Voilà donc notre souci, Monsieur le Maire.

Vous nous direz, pourquoi se plaindre maintenant ? Nous n'avons jamais contesté l'installation de cette méthanisation car MR PRUVOST nous avait assuré à l'époque, lors d'une visite du site, que les nuisances ne seraient pas importantes. Nous lui avons fait confiance. De plus, nous n'aurions jamais imaginé que ce site prendrait une telle ampleur, nous pensions à une méthanisation somme toute normale et non une usine comme cela est devenue, et ce à la porte de nos maisons !

Cela ne se limite pas à notre habitation ; le bruit et les odeurs sont connus sur plusieurs rues du village (plus ou moins forts), y compris dans le centre du village où se situe une école primaire. Quel impact sanitaire sur les enfants ?

Nous sommes de simples ouvriers ou employés et nous avons économisé et travaillé dur pour avoir une maison et maintenant, nous songeons à quitter notre village. Mais la question qui se pose est : « qui voudra bien d'une maison à proximité de cette unité de méthanisation avec de telles nuisances ? ». Sans compter sur le fait que notre maison sera dévaluée sans aucun doute de manière significative.

Nous payons nos impôts, nous travaillons, nous consommons et la société ne nous rend pas un minimum de ce que nous lui donnons. Il semblerait que la méthanisation soit prioritaire à tout un village et intouchable. Nous ne vous cachons pas non plus que cette pseudo-impunité nous agace au plus haut point, comme si nous n'avions qu'à subir et à nous taire, sous prétexte qu'il faille trouver des solutions à la crise énergétique. Ce projet pourrait être viable s'il reste adapté au lieu, à l'environnement humain et à une réelle volonté d'écologie (protection des sols et nappes phréatiques ; coût sur les routes dégradées par le va-et-vient des camions et autres ; pollution de l'air ; impact sur la santé des habitants ; etc...).

L'étude initiale n'a-t-elle pas suffisamment tenu compte des vents dominants vers le village, d'autant que ces vents sont quasiment présents toute l'année !

Nous proposons à toutes les personnes qui ont étudié ce projet, et donné un accord favorable, de venir vivre chez nous pendant plusieurs semaines, lorsque le vent soufflera vers le village, sans que le propriétaire de la méthanisation ne soit informé. Nous pensons qu'il ne serait plus utile de détailler dans un courrier ce que nous vivons, cette expérience suffirait à elle-même.

Nous vous remercions d'avoir accordé quelques minutes de votre temps pour lire notre plainte. Nous sommes à bout et on ne nous entend pas. Chacun repart à ses occupations et nous restons avec notre désarroi.

.../ ...2/3

.../...

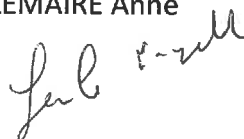
Nous ne savons pas si vous pouvez nous aider, mais notre demande est simple. Nous voudrions juste pouvoir « vivre » chez nous, simplement, dans de bonnes conditions. Nous savons que ce projet est en place et qu'il ne s'arrêtera pas, alors pourquoi ne pas trouver des solutions pour vivre tous harmonieusement ? Nous sommes prêts à accepter certaines contraintes (il y en a partout) mais dans des mesures plus justes, respectueuses et réciproques. Nous ne devons pas être obligés de quitter notre maison le week-end, sous prétexte que c'est invivable. Nous ne devons pas appréhender de rentrer du travail en fin de journée en se demandant si nous allons profiter de notre extérieur ou si c'est irrespirable. Nous ne devons pas appréhender d'aller nous coucher car nous allons passer de nouveau une nuit blanche !

Par avance, nous vous remercions et espérons qu'un travail sur ce problème sera engagé. Nous espérons également qu'aucun agrandissement de ce site ne pourrait se faire au détriment de toute une population. A l'heure d'aujourd'hui, ce site impacte déjà suffisamment de manière négative nos vies !

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, nos sincères salutations.

NOYELLE Régis

LEMAIRE Anne

A handwritten signature in cursive script, appearing to read 'Anne Lemaire', written in black ink.

**PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

**Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique
et de l'Environnement
Section des Installations Classées**

Commune de THIEMBRONNE

**Enregistrement en vue d'augmenter l'activité
de l'unité de méthanisation
et l'extension du plan d'épandage**

S.A.S BIOGAZ DU HAUT PAYS

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

La **S.A.S BIOGAZ DU HAUT PAYS** dont le siège social est situé **22, rue de la Croix - 62560 THIEMBRONNE**, a déposé une demande d'enregistrement en vue d'augmenter la quantité de matières entrantes sur son installation de méthanisation située à la même adresse.

Conformément au code de l'environnement, cette demande est soumise à consultation du public dont la période est fixée par arrêté préfectoral du 26 juin 2023.

Le dossier est consultable en mairie de **THIEMBRONNE**, commune d'implantation du projet, du 21 août 2023 au 22 septembre 2023 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci (les mardis et jeudis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00), où un registre est ouvert pour recueillir les éventuelles observations du public.

Les personnes intéressées peuvent également adresser toute remarque par courrier à la Préfecture du Pas-de-Calais – Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial – Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique et de l'Environnement, ou, le cas échéant, par voie électronique à l'adresse suivante : pref-dage-bpup@pas-de-calais.gouv.fr, avant la fin du délai de consultation du public.

A l'issue de la consultation, le préfet du Pas-de-Calais statuera sur la demande d'enregistrement. L'installation peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires ou d'un arrêté préfectoral de refus.

